

Pétition en faveur de l'élargissement de la couverture vaccinale

La communication officielle insuffisante de ces dernières années et les hésitations de certains médecins se sont conjuguées pour égratigner l'image de la vaccination dans le public et laisser libre cours aux spéculations sur son efficacité ou sa toxicité.

Parce que la vaccination systématique a permis d'éradiquer des maladies, telle la variole,

Parce que la réduction du taux de couverture vaccinale de la population a entraîné la recrudescence de certaines maladies comme la rougeole,

Parce que les vaccins sont bien tolérés et que toutes les études internationales ont permis d'infirmer les allégations de maladies auto-immunes, neurologiques ou musculaires prétendument induites par les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la coqueluche, l'hépatite B, les infections dues au pneumocoque, à *Haemophilus influenzae*, et au méningocoque C,

Parce que la vaccination n'est pas seulement un choix personnel n'ayant de bénéfices que pour la personne vaccinée mais qu'elle vise la protection de la population, en particulier enfants, personnes âgées ou fragiles,

Parce que l'impact financier important pour l'industrie pharmaceutique doit justifier la transparence des coûts et le cas échéant une baisse des prix mais en aucun cas l'opposition aux vaccinations, (un vrai souci de santé publique étant les ruptures d'approvisionnement des pharmacies), parce que l'attente est forte de nouveaux vaccins permettant l'éradication du paludisme ou des maladies ayant émergé ces dernières décennies comme l'infection par les virus VIH, hépatite C, Ebola, Zika...

Parce que les lobbys anti-scientifiques et anti-vaccination et adeptes des médecines dites naturelles, manipulent l'opinion en jouant sur la peur sans apporter la moindre preuve de leurs allégations,

Parce que le principe de précaution doit ici se traduire par l'application du principe de prévention, nous professionnels de santé signataires approuvons le projet de rendre 11 vaccins obligatoires (*)

Parce que ces vaccins sont efficaces contre des maladies graves (ou potentiellement graves), en règle contagieuses, dans le contexte d'une couverture vaccinale nationale dangereusement insuffisante.

(*) En plus de la diphtérie, tétanos, polio, déjà obligatoire, elle propose d'étendre l'obligation à la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, l'hépatite B, bactérie haemophilus influenza, pneumocoque, méningocoque C.